



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 septembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le lundi 28 septembre 2009, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.

M. Jean-Jacques GAUNE a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 22 présents, 5 absents dont 3 procurations, soit 25 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) FINANCES COMMUNALES – Mise en place d'une aide en faveur de l'accession sociale à la propriété en appui du Prêt à Taux Zéro et du Pass Foncier

M. CHAMBARD, Directeur du CILAV (Comité Interprofessionnel du Logement de l'Arrondissement de Villefranche et régions limitrophes), expose aux membres du Conseil les caractéristiques du Prêt Pass Foncier.

Le Conseil Municipal remercie vivement M. CHAMBARD pour ses explications.

M. BARGE précise que l'opposition soutient cette initiative qui permettra de limiter l'exode rural et de vendre les lots du lotissement Vercennes, cependant il se demande pourquoi cela n'est pas étendu à l'ensemble du foncier de la commune.

M. VERCHERE souligne que, pour l'instant, ce projet est mis en place pour aider à l'accession à la propriété et par la même occasion faciliter la vente des 24 derniers lots du lotissement Vercennes.

M. GEAY Président de la SAIEMVC s'associe à M. VERCHERE pour remercier M. CHAMBARD ainsi que le CILAV de Villefranche pour cette intervention.

Le Conseil à l'unanimité, décide :

- D'adopter le principe de versement de 24 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du Prêt à Taux Zéro et du Pass Foncier, sur les exercices 2009 et 2010,
- De fixer le montant de ces subventions à 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur à égal à 3 et à 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.
- De limiter l'octroi de ces subventions aux seuls projets de constructions de maisons individuelles situées dans le lotissement « Vercennes » lots n° 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 35, 36 et 39.
- Que les subventions soient attribuées aux demandes reçues au plus tard le 1^{er} octobre 2010,
- La demande de subvention soit formalisée par écrit.
- Les bénéficiaires fournissent les pièces justificatives de leur éligibilité.
- De verser cette subvention directement aux accédants dès que l'acte de vente du lot aura été signé chez le notaire
- De demander aux bénéficiaires le remboursement total de la subvention allouée par la commune de Cours la Ville, en cas de revente du bien dans les 5 ans de l'octroi de la subvention pour tout autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 km, décès d'un des membres de la famille).
- De confier au C.I.L.A.V. l'instruction des demandes de subvention en liaison avec les services de la commune, chaque fois que les accédants seront éligibles à l'aide à l'accession, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par le Conseil Municipal et fera l'objet d'une délibération spécifique

2) FINANCES COMMUNALES - Admission en non-valeur

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non valeur le titre présenté par M. Le trésorier municipal dont le montant total s'élève à 10,00 €.

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Communal 2009.

3) FINANCES COMMUNALES – Indemnités du Percepteur

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribué à Mr LAVOISIER Jean-François, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

4) C. C. P. A. T. - Convention de participation financière pour la mise en place d'actions de formation sécurité en faveur du personnel territorial

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la C. C. P. A. T. concernant la mise en place de formation « sécurité » en faveur du personnel territorial.

5) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif, en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6) PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil à l'unanimité,

Vu l'avis sollicité auprès de la C .A. P.,

Vu l'avis favorable du C.T.P. en date du 15 septembre 2009,

DECIDE : à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- de créer quatre postes d'adjoints technique de 1^{ère} classe à temps complet
- de supprimer quatre postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à plein temps.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du prochain budget communal.

7) FINANCES COMMUNALES – Répartition 2009 du produit 2008 des amendes de police relatives à la circulation

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter l'attribution et le versement d'une subvention, d'un montant de 4 326 € sur le budget répartition 2009 des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux concernant la mise en place d'un radar pédagogique, de potelets et l'installation d'un coussin appelé « berlinois » aux abords de l'école primaire Léonard de Vinci, afin de limiter la vitesse de circulation des véhicules de la rue Irénée Giraud et ainsi sécuriser l'entrée et la sortie des élèves de cette école. Le devis de ces travaux s'élève à 14 192.00 €, soit 16 973,63 € T.T.C.

DIT que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette sécurisation fait suite à une demande formulée initialement par le conseil municipal d'enfants de la précédente mandature.

8) PATRIMOINE HISTORIQUE – Commission départementale des objets mobiliers (C.D.O.M.)

Le Conseil à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour la présentation des objets mentionnés ci-dessous en Commission départementale des objets mobiliers.

- coffret de messe, métal, laiton et soie, XXe s.
- Trousse d'extrême onction, cuir, laiton et soie, XXe s.
- Pale, carton et soie, année 30,

Compte tenu de leur intérêt du pont de vue de l'histoire ou de l'histoire de l'art.

9) URBANISME – Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune,

PRECISE que cette décision est portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

10) C. C. P. A. T. - Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement d'achat

Le Conseil à l'unanimité, après avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Maire,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande aux conditions stipulées dans la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCPAT et les autres communes volontaires du territoire afin de passer un marché pour la réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

MANDATE le Monsieur Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

11) MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – Complexe de tennis - Résultat du MAPA

M. CANET explicite les choix fait quant à l'attribution des lots. **Madame Gaynard demande si l'estimation du coût total des travaux inclut ceux déjà réalisés sur le site.** M. VERCHERE précise à Madame GAYMARD que les travaux de terrassement réalisés à ce jour sur le site, l'ont été dans le but de rendre plus esthétique les abords du futur complexe de tennis et des terrains de pétanque. Par ailleurs, ce décaissement permettra un agrandissement des terrains de pétanque.

Le Conseil par vingt et une voix pour et quatre abstentions,

APPROUVE les marchés à passer avec les entreprises suivantes, pour les montants cités ci-dessous :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANTS € H.T ENTREPRISES
21	TERRASSEMENTS - VOIRIE RESEAUX DIVERS	Sarl RTP	49 989.29
22	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	B. DURON	86 982.74
23	REVETEMENTS DE FACADE CLUB HOUSE	Lot infructueux. Pas de réponse	
24	CHARPENTE COURT COUVERT ET CLUB HOUSE	Sarl CHAMPALLE	63 248.07
25	COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE COURT COUVERT ET CLUB HOUSE	FDM	63 860.00
26	SURFACE DE JEUX DE COURTS EXTERIEURS	Lot déclaré infructueux – offres non acceptables au regard des critères retenus	
27	SURFACE DE JEUX DE COURT COUVERT	SA AUBONNET	56 752.30

28	MENUISERIE ALUMINIUM – SERRURERIE - VITRERIE	PONTILLE SARL	20 435.00
29	MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET EXT PVC AVEC VR	Sarl FONTERET	14 153.71
30	ISOLATION PLATRERIE PEINTURE PLAFONDS	SA AUBONNET	12 321.18
31	PLOMBERIE – SANITAIRE	PRADET DARPHIN	12 617.98
32	ELECTRICITE	SAS DUGELET	14 795.00
33	CHAUFFAGE – VENTILATION	Sarl JACQUET	5 759.66

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à cette opération, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ultérieurement, les marchés des lots déclarés infructueux n° 23 « revêtement de façade du club house » estimé à 6 268.62 € HT et n°26 « surface de jeux de courts extérieurs » estimé à 91 599.60 € HT qui feront l'objet d'une nouvelle procédure adaptée.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2009.

12) FINANCES COMMUNALES – Subvention au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 23 décembre 2008

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 23 décembre 2008 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centres de loisirs :

- 393.90 € au centre social de Amplepuis au titre de séjours organisés par le centre de loisirs pour les vacances de Pâques 2009.
- 9.10 € au centre de loisirs Ressins – Villages au titre d'un séjour organisé au mois de juillet 2009.
- 1 521.00 € au centre social de Cours La Ville au titre de l'accueil loisirs et des séjours organisés par le centre au mois de juillet 2009.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la somme de 1 924.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2009, sur lequel la dépense sera imputée.

13) FINANCES PUBLIQUES – Plan d'Aménagement d'Ensemble Lieu-dit « Les Charrières »

M. VERCHERE précise que cette délibération est une régularisation nécessaire. En effet, ce P.A.E. mis en place par délibération en date du 19 mai 1989, n'a pas été terminé dans les délais impartis, à savoir juin 2001, aussi il pourrait être remplacé par une Taxe Locale d'Equipement beaucoup plus équitable et qui concernerait l'ensemble du territoire de la commune. Monsieur le Maire précise que la création ou non d'une telle taxe fera l'objet d'une discussion approfondie lors d'un prochain conseil municipal.

M. GASCON n'est pas contre le principe d'une Taxe Locale d'Equipement, mais s'étonne que le dossier soit suspendu en l'état.

En ce qui concerne le PAE, Monsieur le Maire précise qu'il a hérité d'un dossier délicat et compliqué qui a couru sur plusieurs mandats.

M. GASCON reconnaît qu'en effet Mr le Maire a hérité d'un dossier difficile, mais remarque que des travaux de plus de 4 millions de francs devaient être réalisés en contre partie de ce P.A.E. Il rappelle que chaque acquéreur d'un lot aux Charrières a dû s'acquitter de 10,67 € du m2, en plus du prix du terrain, au titre de la participation aux dépenses d'équipements publics. Il se demande, comment aujourd'hui, juridiquement la commune va justifier qu'on suspende le PAE alors que les travaux n'ont pas été réalisés à hauteur des sommes perçues.

Monsieur le Maire a bien conscience de la difficulté mais qu'il devient urgent d'abroger ce P.A.E., le risque juridique et financier pour la commune pouvant être important.

Aussi, Monsieur le Maire préconise, sur les conseils de Mr le Sous Préfet, d'abroger ce P.A.E., par ailleurs, aucune autre solution alternative n'a été proposée par les membres du conseil municipal.

Le Conseil par vingt et une voix pour et quatre contre,

ABROGE le Programme d'Aménagement d'Ensemble initié le 19 mai 1989.

COMMUNICATIONS DES ELUS

M. Le MAIRE

→ **LA CITEE «FOUGERARD 2»** a été détruite. Le permis de démolir pour « Fougéard 1 » a été déposé le 17 septembre dernier.

→ **PANDEMIE GRIPPALE** : Cours La Ville a été désigné comme centre de vaccination pour la grippe A. à partir du mois d'octobre (date fixée en fonction de l'approvisionnement en vaccins), regroupant les cantons de Thizy, Amplepuis, Lamure-sur-Azergues et une partie de celui de Monsols.

Cette campagne durera 4 mois, et se déroulera dans les salles d'accueil des loisirs du centre social. La vaccination sera réalisée en présence d'une équipe, mobilisée par la DDASS, composée d'environ 15 personnes dont 2 médecins ou internes, 2 para médicaux, 6 soignants et de 5 administratifs

Un Plan de Continuité d'Activités du service public a été réalisé. Mme JAILLER et M. MORISSON sont vivement remerciés pour leur travail.

→ **LA PROMESSE DE VENTE DE LA MAISON ANSELMINI** a été signée en juillet dernier.

→ **ANNONCE** que la commune bénéficiera d'une subvention de 30% au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour la réalisation du complexe de tennis, soit 142 500 € qui se rajoute aux 82 500 € attribués par le conseil général dans le cadre du contrat triennal.

→ **LES NOUVEAUX PLANS DE COURS LA VILLE** : sont disponible en mairie. Mme MANARY est remerciée pour cette initiative.

Mme DEVEAUX

→ **LIEN SOCIAL** : □ Mme DEVEAUX remercie Melle Delphine MAYENSON embauchée pour maintenir le lien social auprès de personnes âgées au cours de l'été. Cette jeune personne s'est merveilleusement bien adaptée à son rôle auprès des plus anciens en leur apportant soutien et amitié. Son implication, dans la mise en place d'animations au Florentin et dans l'accompagnement des familles dans le cadre des sorties du centre social, est également saluée.

→ **EMPLOI D'ETE** : Mme DEVEAUX remercie les jeunes recrutés pour les emplois d'été, dont le travail, au sein des différents services voirie, espace vert et piscine, s'est bien déroulé.

→ **LE COMITE DES ANCIENS** a vivement remercié la commune pour sa collaboration financière à la mise en oeuvre du repas des anciens.

→ **LE FLORENTIN** organise une journée portes ouvertes le 21 novembre prochain.

M. le Maire remercie Mme DEVEAUX pour son implication au sein du SIDES ainsi que pour son travail effectué au Florentin.

M. LACHIZE

→ **TRAVAUX DE VOIRIE** récents ou en cours de réalisation :

- le 22 juillet, la rue de l'Égalité (de la rue G. Clémenceau à la rue de Charlieu) a été entièrement goudronnée avec un enrobé. A cette occasion les canalisations d'eau potable, les branchements plomb des usagers et certains tronçons de canalisations d'eaux usées en mauvais état ont été changés.
- Jeudi 17 septembre ont débuté des travaux de voirie à La Ville. Il s'agit de l'accès véhicule au parvis de l'Eglise qui sera goudronné, après changement de la canalisation d'eau pluviale derrière l'Eglise, l'accès handicapé sera mis aux normes et le parvis, actuellement en gore, sera refait en béton désactivé jaune ocre rappelant ainsi la couleur de l'Eglise.
- Suivront les travaux de rénovation de la place de la Gare et des trottoirs de la rue de la République jusqu'au stop de la route de Lyon et au début de la rue de Verdun. Un rond-point simplement matérialisé au sol sera centré et cette rénovation redonnera à ce quartier, nous l'espérons un peu plus de vie. Cependant, le 28 septembre, au cours du changement des canalisations d'eau potable et pour la 2^{ème} fois, la canalisation de gaz, ancienne et vétuste, enterrée à 20 cm du sol s'est fissurée. Cette fuite a nécessité l'évacuation des riverains avant réparation. De ce fait, GRDF, dans les jours qui viennent doit clamber cette

canalisation, la changer entièrement dans tout le quartier et la mettre aux normes. Aussi, les travaux de réfection de la place de la gare seront décalés de quelques semaines.

- Montée des Charrières, à partir de la rue I. Giraud, la chaussée gondolée suite aux derniers gros orages va être reprise sur quelques dizaines de mètres, l'eau s'était infiltrée sous le goudron suite à une malfaçon de la bouche d'égout pluviale. Ces travaux ne seront pas à la charge de la Mairie.
- Il est à noter qu'à chaque épisode climatique violent, tel que les fortes précipitations, surviennent de nombreux ruissellements, ravinements et infiltrations d'eau chez les administrés.

→ **LA DECHETTERIE**, après avoir subi d'importants travaux de mise aux normes, fonctionne de nouveau avec une fréquentation en hausse. Les désagréments occasionnés par la hauteur du garde corps (90 cm), aux normes de sécurité, sont actuellement étudiés par le maître d'œuvre dans le cadre réglementaire. Une réflexion est engagée pour éventuellement modifier ou aménager une autre possibilité de déchargement d'objets lourds et sans risque.

→ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** (lire page 15 « Cours La Ville Infos », sept 2009), que les usagers de Cours La Ville ont été réunis le 21 juillet dernier avec les services communautaires et le délégataire de service public, en présence de M. Henri LACROIX et M. Maurice GEAY, à la Maison de l'Europe de Cublize. Une cinquantaine de personnes (sur les 140 courriers expédiés) a assisté à ce rendez-vous afin de prendre connaissance de cette nouvelle réglementation et de comprendre l'objectif des contrôles diagnostics effectués sur la commune.

Dans quelques jours, en collaboration avec les élus de La Ville, un listing du quartier sera validé et en octobre la même réunion sera organisée selon les directives européennes de la Loi sur l'eau.

→ **DENEIGEMENT** : M. BUFFIN de La ville qui effectuait le déneigement sur ce quartier cesse son activité. La commune est actuellement à la recherche d'un remplaçant, tout en précisant que la lame et la saleuse, propriété de la municipalité, lui seront prêtées.

→ **INFORME** que le **débroussaillage de printemps**, réalisé par un nouveau prestataire, s'est bien déroulé. Le deuxième et dernier passage de l'année concerne les haies et fossés de chemins, il débutera cette semaine.

Pour M. CABOUX, par M. LACHIZE :

→ **ECOLES** : Bonne rentrée scolaire. Aucune fermeture de classe n'est à déplorer, seulement des problèmes de postes d'enseignants non pourvus au Collège Brossette, problème réglé rapidement grâce à l'intervention de M. le Député.

Il est à noter que les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière.

→ **FLEURISSEMENT** : maintien de la 3^{ème} fleur pour Cours La Ville. Le résultat du concours des chapelles Fleuries (Chapelle St Joseph) est attendu. La mise en sécurité des arbres abîmés au cours de l'automne est poursuivie.

→ **AGRICULTURE** : un arrêté de la Préfecture a été pris concernant les périmètres et les mesures de lutte contre la chrysomèle des racines du maïs. La liste des propriétaires bénéficiant d'un dégrèvement jeune agriculteur sur la taxe foncière non bâtie 2009 a été établi.

→ **FETES ET CEREMONIES** : succès de la fête patronale grâce au bénévoles issus de diverses associations. **RAPPEL** : les membres du Conseil Municipal ainsi que toute la population sont conviés à la cérémonie du 11 novembre prochain.

→ **SYNDICAT DES EAUX RHONE LOIRE NORD** : après appel d'offre, le marché de délégation pour l'affermage a été attribué à la SDEI pour une durée de 12 ans (sur les 70 votants : 65 oui et 5 non).

STATION DE TRAITEMENT de COMELLE VERNAY : au terme de sa période de mise en service, d'une période d'essai et après le passage de la DDASS une période d'observation suivra. A ce jour, la Station n'est toujours pas réceptionnée suite à un problème de flocation. Outre les pénalités de retard appliquées à l'entreprise, le Syndicat envisage de demander l'appui d'un cabinet spécialisé en droit public et en marchés publics.

Mme VERNAY

→ **ECOLE DE MUSIQUE** : la rentrée a eu lieu la semaine dernière avec le même nombre d'élève que l'année précédente : 220 au total dont 55 de Cours La Ville.

→ **LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS** organise une crêpe party au Florentin le 3 novembre prochain avec des animations : initiation à la wii ainsi que des jeux collectifs.

Les enfants réalisent un travail sur le tri sélectif et notamment un questionnaire pour connaître les habitudes de la

population. A cette occasion, ils visiteront un centre d'enfouissement ainsi qu'un centre de tri et l'ambassadrice du tri viendra leur faire un exposé.

→ **BUDGET PISCINE** : Mme VERNAY rappelle que la piscine fait partie de l'ensemble des services publics mis à la disposition des administrés, estimé à 50 000 entrée par an, et précise que le budget annuel de fonctionnement total est de 300 000 €, tout en soulignant que les recettes s'élèvent à 100 000€, représentées à 70% par les scolaires de Cours la Ville et ses environs.

Mme MANARY

→ **LE BULLETIN MUNICIPAL** : a été distribué par le groupe de marcheurs de Cours La Ville, qui en est vivement remercié.

→ **EGLISE DE COURS LA VILLE** : demain la restauration de la peinture des fonts baptismaux : « Le Baptême du Christ » d'Henri VIEILLY va être restauré. Le 12 octobre prochain commencera la restauration de la chaire à prêcher et des fonts baptismaux.

→ **CHAPELLE SAINT JOSEPH** : Un ensemble de 4 bancs et d'un prie Dieu va être restauré à la Chapelle St Joseph.

→ **CHANT'COURS** : deux représentations du requiem de MOZARD vont avoir lieu le 3 octobre à Tarare et le 4 octobre 2009 à Bessenay.

M. CANET

→ **STADE DE LA CROIX DUMONT** : les employés communaux réalisent actuellement des travaux sur le stade. Une entreprise commencera bientôt le labourage du stade afin de le ré-engazonner. En décembre commenceront les travaux de rénovation des vestiaires.

→ **PISCINE** : les placards des vestiaires femmes ont été remplacés, ceux des hommes le seront l'année prochaine.

→ **STADE COUBERTIN** : en très mauvais état, ce stade sera très utilisé cette année pendant les travaux du stade de la Croix Dumont. Sa réhabilitation est prévue l'année prochaine avec la mise en place d'un arrosage automatique.

M. LACROIX

→ **SECURITE DECHETTERIE** : au sujet du problème de garde corps évoqué ci-dessus par M. LACHIZE ; M. LACROIX précise que le personnel aide régulièrement les personnes à soulever leur déchets.

→ **ORDURES MENAGERES** : une réunion va avoir lieu à la CCPAT au sujet du ramassage des OM, de nouvelles solutions vont être étudiées.

→ **DEFIBRILATEUR** : une nouvelle formation va être organisée l'année prochaine.

Mme SADOT

→ **COMMERCES** : liquidation du magasin de jouet de Mme SICLE, changement de propriétaire du magasin FRAGRANCE ainsi que BCF (rue de Chauffailles). Cette semaine les commerçants organisent un jeu concours afin de gagner des places pour le spectacle de Franklin les 10 et 11 novembre prochains à Lyon.

M. GEAY

→ **SOIREE SPECTACLE le 7 NOVEMBRE 2009** à 19h30, salle municipale de La Ville, organisée par Cours la Ville animation. Soirée Cocobambas, Caraïbe Brésil, Latins, Shows Exotiques. Les membres de Cours La Ville animations sont à la disposition du public pour la vente des cartes. La population est espérée nombreuse à cette manifestation.

→ **GROUPEMENT MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE** : organise une exposition les 10, 11 et 12 octobre prochains, salle municipale de Cours La Ville. Entrée gratuite. Le 12 l'exposition accueillera les élèves des différentes classes des écoles de Cours La Ville

→ **ASSAINISSEMENT** : Les travaux d'assainissement, réalisés par l'entreprise SADE, relatifs au raccordement du réseau d'assainissement de la commune de La Ville sur le réseau de la commune de Cours la Ville se sont achevés au début du mois de septembre (en bordure de la route de Chauffailles (D8)).

Deux ouvrages majeurs en béton armé ont été réalisés sur l'accotement de la D8 (un déversoir d'orage puis un dessableur) puis connectés au réseau unitaire existant de diamètre 250mm. Une conduite de trop plein a été créée depuis le déversoir d'orage.

L'ancienne station d'épuration de La Ville a été démolie par la même occasion ; le site a été remis en état.

Les effluents sont aujourd'hui redirigés vers le réseau d'assainissement de la CCPAT puis traités via le bassin d'orage de Cours La Ville récemment construit.

QUESTIONS DIVERSES

→ M. GASCON souhaite évoquer le fait que le Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord fait payer des pénalités de retard à l'entreprise qui a réalisé la station de traitement des eaux de Commelle Vernay alors que personne ne lui en a appliqué suite à ses erreurs de planning.

→ M. GASCON remarque que dans le mot du Maire, « Cours La Ville Infos », sept 2009, M. VERCHERE remercie uniquement HBVS et M. GEAY, en omettant M et Mme MERCIER. Monsieur GASCON demande pourquoi et si M. et Mme MERCIER ont fait des efforts financiers.

M. le Maire explique qu'il a souhaité rester neutre dans cette affaire, tout en essayant de maintenir les liens entre les parties. En tant que médiateurs, il a voulu remercier l'ensemble des protagonistes de cette affaire et ne désire pas énoncer de chiffres relatifs à un accord privé.

→ Mme CHAVANY demande pour quelle raison le compte rendu ne paraît plus sur le pays Roannais.

M. VERCHERE précise que suite à une modification de sa mise en page et à la réduction du nombre de page, le Pays Roannais n'a plus la possibilité de publier le Compte rendu. Une possibilité de publication d'un compte rendu réduit rédigé par la commune est étudiée.

La séance est levée à 22h20



Le Député - Maire
Patrice VERCHERE